



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 22^{ème} Session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel -Rapport
national du Malawi -Genève, 05 Mai 2015**

Presentée par M^{me} Kountché Naimouna, 1^{er} Secrétaire

Monsieur le Président,

La délégation du Niger souhaite la bienvenue à la délégation du Malawi à ce second cycle de l'EPU et la félicite pour la présentation de son Rapport national.

Ma délégation relève que le Malawi a réalisé d'importants progrès dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, en tirant avantage de l'expérience du cycle précédent et des recommandations qui lui ont été faites à cette occasion.

En effet, le cadre institutionnel et de mise en œuvre des droits de l'homme du Malawi repose sur plusieurs Institutions qui fonctionnent harmonieusement et qui concourent à une meilleure protection des droits de l'homme. En l'occurrence, le rôle du Bureau du Médiateur dans la promotion de bonnes pratiques administratives et pour le respect des droits de l'homme est fondamental, tout comme l'est celui de la Commission du droit chargée des réformes législatives, à travers l'intégration de nouvelles dispositions dans le droit interne et leur harmonisation avec les engagements internationaux du Malawi.

Ma délégation note également que le Malawi est partie à la plupart des instruments relatifs aux droits de l'homme et entreprend des efforts appréciables pour combler son retard dans la transmission des rapports aux organes des Traités.

Ma délégation félicite donc le Malawi pour les progrès ainsi enregistrés, et note que les avancées significatives obtenues vers la réalisation de certains objectifs du millénaire pour le Développement, se reflètent également dans ses efforts pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des populations.

Enfin, ma délégation recommande au Malawi de poursuivre ses efforts pour améliorer le système pénitentiaire et les conditions carcérales, et aussi de renforcer l'appareil judiciaire dont la faiblesse en personnel, à savoir les procureurs et juges est source d'engorgement des tribunaux. Je vous remercie./.